



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER 

Tél : 03 87 23 70 84

Télécopie : 03 87 24 31 72

Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr

Réf. : FF/MO Code : ASPE-L6

Objet : Dossier de déclaration concernant
Accord avant le délai de 2 mois

PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA

EARL BRITSCHER
M. BRITSCHER Patrice
28 rue de l'Eglise
57510 HILSPRICH

Metz, le 07 août 2012

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Travaux de drainage agricole sur les communes de HILSPRICH, REMERING-LES-PUTTELANGE et SAINT-JEAN-ROHRBACH**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 21 juin 2012, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie des communes de HILSPRICH, REMERING-LES-PUTTELANGE et SAINT-JEAN-ROHRBACH où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour information à la :

- Chambre d'Agriculture de la Moselle

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU


PATRICIA LAHAYE